

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARLES-EN-BRIE**  
**SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2009**

L'an deux mil neuf, le vingt six novembre à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le dix huit novembre deux mil neuf, se sont réunis, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Madame Monique ALLAIN.

**Ont assisté à la séance** : Monique ALLAIN, Maire, Alain MAGIDS, Stéphane BONNEL, Myrto VERO, Michel LACAS, Adjoint, Patrick POISOT, Isabelle VERNET, Bertrand FOUILLE, Michèle BENECH, Marie-Thérèse COUDERT, Claudine CHARLES, Bruno COTINAT, Jean-Marie BOCKLER et Denise GUERENNE, Conseillers Municipaux.

**Absente** : Caroline VERTON, Conseillère Municipale.

**Secrétaire de séance** : Isabelle VERNET, Conseillère Municipale.

Ouverture de la séance à vingt heures et trente minutes.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

-----

**Convention de séjour en 2010 en classe découverte pour les élèves de classe préparatoire et CE1 de Madame Chantal BRIOT**

Madame le Maire expose au conseil municipal que Madame Chantal BRIOT, professeur des écoles pour la classe préparatoire et de CE1 souhaite organiser en 2010 un séjour en classe de découverte pour ses élèves.

Monsieur Michel LACAS, Maire Adjoint, chargé des affaires scolaires, informe le Conseil Municipal que le séjour proposé par la société Côté Découvertes est une classe de mer à Mesquer, pour un effectif moyen de 25 enfants, pour la période du 9 au 14 mai 2010.

La société Côté Découvertes s'engage à assurer l'hébergement en pension complète, l'animation et un encadrement composé de deux animateurs titulaires du BAFA et d'un brevet national de secourisme (BNS). La société Côté Découvertes s'engage également à assurer le transport aller et retour des enfants et des adultes, en autocar et par train. Un autocar sera à disposition du groupe pendant le séjour.

Monsieur Michel LACAS précise que le coût global du séjour s'élève à 11 250 € TTC, soit à 450 € par enfant.

En cas de variation d'effectif et dans le cas où le nombre de participations s'élèverait à moins de 24 élèves, le prix du séjour sera recalculé sur ces bases :

- base de 23 élèves : 455 € par enfant,
- base de 22 élèves : 460 € par enfant,
- base de 11 élèves : 465 € par enfant.

Madame le Maire propose alors au Conseil Municipal de signer avec la société Côté Découvertes, la convention pour un séjour d'une classe de 25 élèves à Mesquer, du 9 au 14 mai 2010, pour un coût total de 11 250 € TTC.

Ceci exposé, après débats, Madame le Maire est autorisée à signer, à l'unanimité, la convention aux conditions ci-dessus décrites.

## **Participation des parents des élèves de classe préparatoire pour le séjour à Mesquer**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Michel LACAS, Maire Adjoint, chargé des affaires scolaires, qui présente le projet du séjour en classe de mer pour les élèves de CP et de CE1 de la classe de Madame Chantal BRIOT pour l'année scolaire 2009 / 2010.

Monsieur Michel LACAS expose qu'il s'agit d'un séjour en classe de mer à Mesquer pour un effectif moyen de 25 enfants pour la période du 9 au 14 mai 2010.

Monsieur Michel LACAS rappelle au conseil municipal que le montant de la participation demandée pour le séjour dans l'Yonne, au cirque COCICO pour l'année scolaire 2008 / 2009 était de 160 € par enfant, et le coût par enfant pour la commune était de 220 €.

Le coût de cette classe de mer, prévue pour 25 enfants est estimé à 11 250 €, soit 450 € par enfant, le prix du séjour étant gratuit pour l'enseignant, l'équipe d'encadrement sur place est composée de 2 animateurs diplômés BAFA. Les frais de transport sont inclus dans la prestation.

Madame le Maire reprend la parole et propose alors au conseil municipal de fixer à 220 € la participation des parents, par enfant, pour le séjour en classe de mer à Mesquer, du 9 au 14 mai 2010. Cette participation sera exigible en trois fois.

Ceci exposé, après débats, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

## **Chèques cadeaux pour les enfants des classes de CE2, CM1 et CM2**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Myrto VERO, maire adjoint, qui expose qu'après le spectacle de Noël offert aux enfants, le 12 décembre 2009, des cadeaux seront remis aux enfants des classes maternelles et élémentaires.

Monsieur Myrto VERO rappelle que des jeux seront offerts aux élèves des classes maternelles, préparatoire et CE1, et des chèques cadeaux aux élèves des classes de CE2, CM1 et CM2. Le nombre d'enfants auquel sera remis des chèques cadeaux est de 70. Madame le Maire précise qu'en 2008, les chèques cadeaux de l'enseigne DECATHLON remis aux enfants avaient une valeur unitaire de 13 €.

Monsieur Myrto VERO propose, cette année, d'opter pour des chèques cadeaux multi-enseignes et de choisir KADEOS.

Madame le Maire reprend la parole et propose alors au conseil municipal de fixer, la valeur unitaire d'acquisition du chèque cadeau KADEOS à 15 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de fixer à 15 € la valeur du chèque cadeau KADEOS qui sera offert à chaque élève des classes de CE2, CM1 et CM2.

## **Convention avec Sylvain Gravé pour un atelier d'initiation aux rythmes et percussions africaines pour les adhérents du service animation jeunesse**

Madame le Maire rappelle qu'une convention de collaboration artistique a été signée avec l'Attrape Théâtre pour proposer aux adhérents du service animation jeunesse une initiation au théâtre. Les ateliers théâtres animés par Monsieur Pierre Marzin, comédien et metteur en scène ont donné lieu à une représentation, en levée de rideau, du spectacle présenté par la Malles aux Comédiens en juin 2009. Ces ateliers se sont poursuivis, et se sont achevés avec les dernières représentations proposées en novembre en lever de rideau du spectacle « Les Destins Croisés » porté par la communauté de communes du Val Bréon.

L'engouement des adolescents étant avérés pour les initiations artistiques, Madame le Maire souhaite qu'un atelier initiation rythmes et percussions africaines soit proposé aux adhérents du service animation jeunesse.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Michel LACAS, maire adjoint, qui expose que Monsieur Sylvain Gravé peut proposer un atelier d'initiation au djembé avec une pédagogie adaptée aux adolescents de 11 à 17 ans pour un nombre maximum de 10 stagiaires. Ce stage se déroulera du 22 au 24 décembre 2009, pour une durée totale de 4 heures. Le coût de cette prestation est de 240 € nette.

Madame le Maire reprend la parole et demande l'autorisation au conseil municipal de signer avec Sylvain Gravé une convention pour un stage d'initiation au rythme et percussions africaines au prix net de 240 €, pour une durée totale de 4 heures, les 22, 23 et 24 décembre 2009.

Après débats, Madame le Maire est autorisée, à l'unanimité, à signer avec Sylvain Gravé, la convention aux conditions ci-dessus décrites.

### **Contrat d'entretien des locaux avec CLOMAN Entreprise de Propreté de janvier à février 2010 inclus**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par une délibération du 4 décembre 2008, le contrat d'entretien des locaux communaux pour l'année civile 2009 a été conclu avec CLOMAN Entreprise de Propreté, anciennement KAYSER Entreprise de Propreté.

Madame le Maire informe le conseil municipal que Madame Jacqueline Kayser souhaite cesser son activité au sein de sa société et entreprendre une reconversion professionnelle. Compte tenu du délai de préavis de 3 mois prévu au contrat du 4 décembre 2008, une prolongation de 2 mois du contrat est nécessaire.

Madame le Maire expose au conseil municipal que CLOMAN Entreprise de Propreté propose, pour les mois de janvier et février 2010, un contrat d'entretien avec les tarifs suivants :

- 5 classes, couloir central de l'école primaire,  
montant total forfaitaire mensuel de : 1 880,98 € HT  
par passage : 94,04 € HT  
par semaine : 470,24 € HT
- 2 classes, dortoir et salle de jeux de l'école maternelle,  
montant total forfaitaire mensuel : 832,08 € HT  
par passage : 52,00 € HT  
par semaine : 208,02 € HT
- la mairie, par passage : 75,54 € HT
- la salle polyvalente, avec ½ heure supplémentaire par passage : 64,29 € HT
- les vestiaires et les sanitaires du stade, par passage : 43,00 € HT
- la bibliothèque (salle polyvalente), par passage : 21,43 € HT
- la salle des jeunes, par passage : 37,35 € HT
- nettoyage de vitres de la classe de CM2, par passage : 63,03 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler, avec CLOMAN Entreprise de Propreté, le contrat d'entretien des locaux pour les mois de janvier et février 2010.

### **Association de Boxe Française de Marles : demande de subvention**

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre reçue le 29 septembre 2009 adressée par Monsieur Arnaud Fabre, président de l'association sportive Boxe Française de Marles qui sollicite une subvention globale de 700 € et un créneau supplémentaire pour occuper la salle polyvalente en soirée, les lundi, mardi ou mercredi.

Madame le Maire précise qu'à ce jour, la salle polyvalente est mise à disposition de l'association pour les entraînements, les vendredis soir de 19 h 30 à 21 h 30.

Madame le Maire propose d'allouer une subvention de 350 € compte tenu des débuts encourageants de l'association puisque 38 adhérents sont inscrits.

Après débats, le conseil municipal décide, par 12 voix pour et 2 abstentions, d'allouer à l'association sportive Boxe Française de Marles, la somme de 350 € qui sera imputée à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget en cours.

### **Association Chœur à Cœur de Villeneuve-le-Comte : demande de subvention**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane BONNEL, Maire Adjoint, qui expose que l'association Chœur à Cœur de Villeneuve-le-Comte donne chaque année un concert à l'église Saint-Germain de Marles-en-Brie en 2008, le 21 décembre au moment des fêtes de Noël, en 2009, le samedi 19 septembre à l'occasion des journées du patrimoine.

Ces concerts participent à l'animation du village et bien que l'association ne soit pas de Marles-en-Brie, il conviendrait d'allouer une subvention à l'association Villecomtoise pour encourager cette démarche de diffusion de la culture.

Madame le Maire reprend la parole et propose d'allouer une subvention de 150 € à l'association Chœur à Cœur.

Après débats, le conseil municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, d'allouer à l'association Chœur à Cœur la somme de 150 € et qui sera imputée à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

### **Décision modificative : cession du véhicule Jumper Citroën**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'en juillet 2009, le fourgon Jumper Citroën est tombé en panne. Le coût de la réparation de la boîte de vitesses étant supérieur à la valeur cotée du véhicule, un véhicule Fourgon de même modèle a été acheté en remplacement.

Madame le Maire précise que le véhicule Citroën Jumper remisé, type ZAAMFA, série 17178529, immatriculé 215 CZC 77, peut être vendu au prix net de 1 100 €.

Madame le Maire expose qu'il convient de prévoir les crédits correspondants à cette vente au budget général de l'exercice 2009 ainsi qu'il suit :

- ✓ En section d'investissement
  - En recettes au chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations (chapitre ne comportant pas d'article et ne donnant lieu qu'à des prévisions budgétaires »  
+ 1 100 €
  - En dépenses à l'article 2135 « installations générale, agencements, aménagement de construction »  
+ 1 100 €

Ces propositions sont mises aux voix.

Ceci exposé, après débats, ces propositions sont adoptées, à l'unanimité.

### **Approbation du budget supplémentaire du budget général pour l'exercice 2009**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par une délibération du 9 juillet 2009, le budget supplémentaire du budget général pour l'exercice 2009 a été approuvé.

Une erreur a été constatée dans la délibération récapitulative et un certificat administratif n° 7/2009, du 13 août 2009, a été émis sur recommandation de la trésorerie de Rozay-en-Brie.

Toutefois, Madame le Maire précise que la sous-préfecture de Provins demande de reprendre une délibération modificative qui annule et remplace la délibération du 9 juillet 2009.

## **Budget supplémentaire de l'exercice 2009 du budget général**

Madame le maire présente au conseil municipal le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2009 du budget général qui s'établit à :

- En section de fonctionnement : 142 273,57 €
- En section d'investissement : 284 684,20 €

Et détaille les dépenses et les recettes nouvelles des deux sections.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire de l'exercice 2009 du budget général qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à :

- En section de fonctionnement : 142 273,57 €
- En section d'investissement : 284 684,20 €

## **Rapport annuel d'activités 2008 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Ru de Bréon**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane BONNEL, délégué titulaire auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Ru de Bréon, pour présenter le rapport annuel de l'année 2008 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Ru de Bréon.

- Le programme d'entretien 2008 concernait le ru de Bréon à Chaumes-en-Brie.  
Les travaux ont été confiés à l'entreprise SOUFFLAY pour 18 944,64 € TTC et ont été réalisés sur l'exercice 2009.  
L'agence de l'eau subventionne ces travaux à hauteur de 40 % et le Département de 40 %.
- Le comité syndical a porté à 6 années le programme pluriannuel d'entretien qui s'étalait auparavant sur 5 ans.
- Le compte administratif 2008 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 886,80 € compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 18 944,64 € et en recettes de 7 410 €. L'excédent 2007 reporté est de 28 785,79 €.
- La participation des communes est de 18 130 € depuis 2003.
- Le syndicat a participé à hauteur de 1 026,46 € à la commission locale de l'eau chargée de l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (S.A.G.E.).

Dont acte.

## **Questions diverses**

Monique ALLAIN fait part de la proposition financière de la Fondation Hardy (I.M.E.D.) pour l'entretien de l'espace boisé de la pièce Falot.

Jean-Marie BOCKLER évoque la procédure contentieuse entre le Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Tournan-en-Brie et la ville d'Ozoir-la-Ferrière qui a refusé le permis de construire de modernisation de l'usine de traitement des ordures ménagères. Un référé a été déposé devant le tribunal administratif de Melun qui a condamné la ville d'Ozoir-la-Ferrière d'instruire la demande du Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Tournan-en-Brie et de prendre une nouvelle décision dans un délai d'un mois à compter de la notification de la décision sous astreinte de 100 € par jour de retard.

Monique ALLAIN fait part d'une note du Syndicat des Transports d'Ile-de-France au sujet d'un nouveau cadencement du trafic ferroviaire sur la ligne de Tournan-en-Brie - Coulommiers, et évoque les problèmes des retards des voyageurs ainsi que les incidents causés par les fumeurs.

Monique ALLAIN informe le conseil municipal qu'à partir de 2012, à la fin du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural (C.L.A.I.R.) porté par l'association pour l'Aménagement et le Développement de la Brie Centrale (A.D.B.C.) un contrat départemental de développement durable (C3D) qui a pour objectif de soutenir les territoires dans leur projet de développement en conciliant économie, équité sociale et qualité de l'environnement, pourrait être conclu.

Isabelle VERNET s'inquiète des conséquences de la disparition de la taxe professionnelle et s'interroge sur les nouveaux financements qui seront instaurés en contrepartie. La taxe professionnelle représente 25 % des recettes de la commune de Marles-en-Brie.

Alain MAGIDS fait le point sur les travaux en cours :

- mise en place des guirlandes,
- nettoyage des gouttières de l'église,
- distribution du Marles Express annonçant la coupure d'eau générale du 1<sup>er</sup> décembre 2009 entre 8 h et 18 h,
- les pannes de la chaudière gaz de l'école maternelle mise en service en 1993 et les difficultés pour se procurer des pièces détachées. Des devis sont demandés pour remplacer la chaudière par une pompe à chaleur,
- les ordinateurs défectueux de la salle informatiques et les solutions pour les réparer.

Michel LACAS demande à ce qu'une solution pérenne soit trouvée pour la distribution de Marles Express et d'autres publications.

Myrto VERO fait appel aux élus pour préparer le marché de Noël du 5 décembre 2009.

Stéphane BONNEL demande à Jean-Marie BOCKLER, délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de la Houssaye-en-Brie, de faire remonter le problème des odeurs square du Marchais.

Levée de séance à 23 heures et 45 minutes.